

<http://www.yanous.com/news/editorial/edito111104.html>

Jeudi 27 octobre - Surdit /Sant  - Retour du d pistage.

Plusieurs d put s UMP ont fait adopter un amendement au Projet de loi de finances de la S curit  Sociale g n ralisant le d pistage de la surdit  d s le troisi me jour de la naissance. Par la voix du ministre de la sant , Xavier Bertrand, le Gouvernement a donn  un "avis tr s favorable"   cette mesure : "Nous avons regard , pour ne rien vous cacher, a d clar  le Ministre aux d put s, si nous ne pouvions pas faire passer cette mesure par voie r glementaire, mais   cause du principe de sp cialit  de la loi de financement de la s curit  sociale, il est n cessaire de voter cette disposition." Aucune concertation n'a, une fois de plus, pr c d  l'adoption d'un texte qui reprend la proposition de loi vot e le 30 novembre 2010 par l'Assembl e Nationale, et en panne au S nat depuis lors. L'int gralit  de son texte avait ensuite  t  introduit en mars dernier par amendement dans la r forme de la loi H pital Patients Sant  Territoires, disposition que le Conseil Constitutionnel a censur  le 4 ao t suivant. Dans un communiqu , la F d ration Nationale des Sourds de France (FNSF) s'inqui te du "peu de fiabilit  d'un test   2 jours de vie d'un nourrisson" et d'un impact n gatif sur le libre choix des familles du mode de communication avec leur enfant. Lire  galement cet  ditorial.

La chasse   la surdit  est ouverte !

Faisant fi de la physiologie et de toute concertation avec les personnes concern es, d put s et Gouvernement veulent imposer un d pistage ultra-pr coce de la surdit , ce qui inqui te l'ancien pr sident de la FNSF.

Mardi 25 octobre, j'ai appris avec stup faction que la politique cavali re si ch re   Madame Edwige Antier, d put e UMP de Paris, prenait   nouveau forme par le d p t d'un amendement au projet de loi de financement de la S curit  Sociale pour 2012. Cet amendement reprend textuellement la m me forme que celui de l'article 57 de la proposition de loi du 13 juillet 2011 modifiant la r forme de l'h pital et relative aux patients,   la sant  et aux territoires (HPST). Ce m me amendement 57 a  t  censur  par le Conseil Constitutionnel dans sa d cision du 4 ao t 2011 en tant que "cavalier l gislatif" totalement non avenu dans ce projet de r forme hospitali re.

La m me d put e avait d pos  le 13 juillet 2010 une proposition de loi visant   g n raliser le d pistage pr coce des troubles de l'audition, cosign e par les d put s UMP Jean-Fran ois Chossy et Jean-Pierre Dupont. Discut  et adopt    l'Assembl e Nationale le 30 novembre 2010, le texte a  t  transmis au S nat le 1er d cembre 2010, mais n'a pas  t  examin , car la proc dure l gislativ habituelle n'a pas  t  respect e. Mais pour contourner l'encombrement du calendrier parlementaire, les d put s rapporteurs de la proposition ont choisi d'aller plus vite en passant directement par d'obscurs amendements dans des r formes ne concernant en rien le sujet essentiel et vital du d pistage pr coce.

Mais le temps n cessaire d'une r flexion construite, de mise en recul et en partage a bien eu lieu avec le d p t de la proposition de loi visant   am liorer la prise en charge des troubles de l'audition d pos e au S nat par Mme Dominique Voynet, s natrice des Verts, le 24 mars 2011, avec le soutien de la F d ration Nationale des Sourds de France (FNSF). Ce texte  quilibr  organise le d pistage apr s la fin de croissance du syst me auditif du nouveau-n , soit entre le 4e et le 9e mois suivant la naissance, alors que la proposition des d put s Antier, Chossy et Dupont demande qu'il soit r alis  dans les trois jours, au risque de nombreuses erreurs et drames familiaux.

Pourtant, Mme Edwige Antier impose deux fois en six mois un "amendement d pistage pr coce des troubles de l'audition" dans des textes de loi, HPST le 30 mars 2011 puis Financement de la S curit  Sociale le 20 octobre 2011. Cette politique m dicale qui consiste   caser de force, et de mani re arbitraire, me semble tout simplement opportuniste. Ce que je trouve assez scandaleux, c'est que pour contourner l'avis du Conseil National Consultatif d'Ethique publi  le 6 d cembre 2007 qui disait clairement que les conditions actuelles du d pistage posaient probl me, les d put s ne parlent plus seulement de d pistage, mais de "rep rage". C'est un abus s mantique qui permet de contourner toute r flexion. C'est vraiment lamentable. Je me pose la question  thique et sociale, de savoir quel est l'objectif v ritable, cach , de ces amendements cavaliers et sans aucune coh rence politique, ni volont  de dialogue citoyen.

A ce jour, tr s inquiet, j'alerte donc le monde politique pour qu'enfin cesse ce d ni de communication, et cet acharnement   refuser une r flexion globale sur un sujet qui m rite bien mieux qu'une politique raccourcie.

Patrick Fourasti  ancien Pr sident de la F d ration Nationale des Sourds de France (FNSF), novembre 2011.

Source :